

II

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures à l'Ambassadeur de
Belgique au Canada*

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA, le 20 juillet 1956.

N° E. 32

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur de me référer à la Note n° 1101/CL. 1268 du 25 mai par laquelle vous nous proposez une modification du paragraphe 4 de l'Annexe à l'Accord relatif aux transports aériens signé à Ottawa par nos deux pays le 30 août 1949.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la proposition dont il s'agit agréée au Gouvernement canadien et que votre Note ainsi que la présente réponse constitueront un accord entre nos deux Gouvernements.

A. E. RITCHIE,
*pour le Secrétaire d'État
aux Affaires extérieures.*

Son Excellence Monsieur Harold Eeman,
Ambassadeur de Belgique,
Ottawa (Ontario).